



## CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR ET DES PRODUITS CONCERNES PAR LE PROJET

Régime (Label Rouge, Appellation d'origine, Indication Géographique Protégée...)	Dénomination <sup>(1)</sup>	Nombre d'adhérents <sup>(2)</sup>	Organisme de défense et de gestion (pour les Groupements de producteurs ou Interprofessions ou autres, hors Agriculture Biologique et Certification Conformité Produit)
		_ _ _	
		_ _ _	
		_ _ _	
		_ _ _	

<sup>(1)</sup> dénomination : préciser le produit concerné en donnant l'intégralité de la dénomination officielle reconnue

<sup>(2)</sup> Nombre d'adhérents : nombre d'adhérents en relation avec le signe et le produit concerné

L'aide peut être cumulée (par exemple, un Organisme de défense et de gestion peut gérer un produit qui est à la fois reconnu en tant qu'IGP et à la fois sous label rouge...). Une ligne doit être remplie par dénomination afférente à un signe et à un produit.

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Nature et descriptif succinct du projet (*matériel de promotion, type de promotion (foire, salon)...*):

Intitulé du projet : \_\_\_\_\_

Descriptif du projet : \_\_\_\_\_

Objectifs attendus : \_\_\_\_\_

b) Calendrier prévisionnel de l'opération

Date prévisionnelle de début de projet : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|. (*mois, année*)

Date prévisionnelle de fin de projet : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|. (*mois, année*)

Pour les projets qui s'étendent sur plusieurs années :

Poste de dépense prévisionnelle	Année prévisionnelle de mise en oeuvre	Dépense prévisionnelle correspondante, en €
		_ _ _ _ _ _ _ ,  _ _
		_ _ _ _ _ _ _ ,  _ _
		_ _ _ _ _ _ _ ,  _ _
<b>TOTAL des dépenses prévues</b>		_ _ _ _ _ _ _ ,  _ _

## DEPENSES PREVISIONNELLES

### a) Coût de personnel

Nature de l'intervention prévue	Nom de l'intervenant <sup>(1)</sup>	Salaire annuel brut + charges patronales [a]	Nombre de jours travaillés par an [b]	Temps prévisionnel consacré à l'action (nb de jours) [c]	Montant prévisionnel <sup>(2)</sup> [a x c/b]	Justificatif joint <sup>(3)</sup>
		_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
		_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
		_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
		_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
		_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
<b>TOTAL des dépenses prévues</b>		_____	_____	_____	_____	

### b) Autres dépenses (le cas échéant) (rajouter autant de lignes que nécessaire)

Nature de la dépense prévue <sup>(4)</sup>	Montant prévisionnel		Devis joint	Fournisseur à l'origine du devis
	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC <sup>(5)</sup>		
	_____	_____	<input type="checkbox"/>	
	_____	_____	<input type="checkbox"/>	
	_____	_____	<input type="checkbox"/>	
	_____	_____	<input type="checkbox"/>	
	_____	_____	<input type="checkbox"/>	
	_____	_____	<input type="checkbox"/>	
	_____	_____	<input type="checkbox"/>	
	_____	_____	<input type="checkbox"/>	
<b>TOTAL des dépenses prévues</b>	_____	_____		

**TOTAL général des dépenses prévisionnelles** \_\_\_\_\_

<sup>(1)</sup> Si le nom n'est pas connu, indiquer le niveau de qualification (par exemple ingénieur ou technicien) ; le nom sera alors communiqué au service gestionnaire dès que possible.

<sup>(2)</sup> Montant prévisionnel pour des salaires : salaire brut + charges patronales, au prorata du temps consacré à l'action.

<sup>(3)</sup> Veuillez cocher la case si nécessaire. Pour les frais de personnel, les 3 dernières fiches de paies devront être jointes.

<sup>(4)</sup> Pour les dépenses d'un montant supérieur à 4 000 euros, 3 devis doivent être produits.

## RECETTES PREVISIONNELLES GENEREES PAR LE PROJET

**NB** : Les recettes réelles seront déduites du montant total des dépenses éligibles au moment du paiement des aides.

Nature de la recette prévue	Montant prévisionnel <sup>(5)</sup>	
	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
<b>TOTAL général des recettes prévisionnelles</b>	_____	_____

<sup>(1)</sup> Seuls les établissements publics qui ne récupèrent pas la TVA peuvent présenter des dépenses et des recettes TTC.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financements	Montant en € <sup>(1)</sup>
<b>Financements publics sollicités</b>	
Etat (préciser sources) _____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
_____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
_____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
_____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
TVA NPR (non perçue récupérable) _____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
Région _____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
Département _____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
Autre* : _____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
_____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
Financement européen (FEADER) _____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
<b>Sous-total financements publics [a]</b>	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
<b>Financements privés</b>	
Auto-financement du maître d'ouvrage _____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
Participation du secteur privé _____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
Autre* : _____	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
<b>Sous-total financements privés [b]</b>	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
<b>Recettes prévisionnelles générées par le projet [c]</b>	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _
<b>TOTAL général = coût du projet ([a]+[b]+[c])</b>	_ _ _ _   _ _ _ _ ,  _ _ _

<sup>(1)</sup>vérifier la cohérence entre le montant sollicité et les dépenses prévisionnelles.

\* à préciser

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

(cocher les cases nécessaires)

**Je demande (nous demandons)** à bénéficier des aides pour le soutien aux groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire.

### J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- Ne pas avoir sollicité une autre aide que les aides indiquées sur cette demande pour le même projet,
- Avoir pris connaissance des points de contrôle,
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- Etre à jour de mes cotisations fiscales, ou bénéficier d'un plan d'apurement et le respecter,
- Etre à jour de mes cotisations sociales, ou bénéficier d'un plan d'apurement et le respecter,
- Ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet.

### Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

- A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité...
- A informer la DAF de MARTINIQUE de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- A permettre / faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant au minimum 5 années à compter de la date de décision,
- A ne pas solliciter, pour ce projet, d'autres aides (nationales ou européennes), en plus de celles mentionnées dans le tableau « financement du projet »,
- A apposer sur le matériel de promotion lorsque l'action menée implique un investissement d'un montant total supérieur à 50 000 euros une plaque explicative / un panneau qui comprennent : le logo européen, la mention : « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales », ainsi qu'une description du projet. Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % de la plaque,
- A maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date de décision d'octroi de l'aide,
- A prévenir par courrier la DAF de Martinique du début d'exécution de l'opération,
- A respecter les délais d'exécution.

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** que, conformément au règlement communautaire n°1974/2006, annexe 6, paragraphe 2 .1, l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural régional, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

